


COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES DIRECTEURS DES SOINS

MISES À DISPOSITION

CAPN du 29 mars 2018

Etablissement d'accueil - Fonction		Prénom	Nom	Etablissement d'origine	Conditions	
Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine	<i>en qualité de conseillère technique régionale</i>	Martine	IMBERT	Centre hospitalier universitaire de Poitiers (86 - Vienne) Directrice des soins Hors classe	3 ans à/c du 01/02/2018	
Ministère des solidarités et de la santé	<i>en qualité de cheffe de cabinet du directeur général de la santé</i>	Christine	LEMEUX	AP-HP Directrice des soins Hors classe	3 ans à/c du 01/01/2016 (régularisation)	
Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine	<i>en qualité de conseillère pédagogique régionale</i>	Catherine	ROUAULT	Centre hospitalier universitaire de Poitiers (86 - Vienne) Directrice des soins Hors classe	3 mois à/c du 01/03/2018 (renouvellement)	
Centre hospitalier de Saint Denis	<i>en qualité de coordinateur des écoles paramédicales (IFSI, IFAS, Autres formations)</i>	Christophe	DEMOCRITE	Centre hospitalier de Gonesse (95 - Val-d'Oise) Directeur des soins Classe normale	1 an à/c du 01/01/2018 à hauteur de 50% de son temps de travail	
Centre hospitalier de Lannion-Trestel	<i>en qualité de "chargée des soins infirmiers, rééducation et médico-techniques"</i>	Elisabeth	GUILLEMAIN	Centre hospitalier de Saint-Brieuc (22 - Côtes-d'Armor) Directrice des soins Hors classe	1 an à/c du 01/01/2018 à hauteur de 20% de son temps de travail	
Centre Ressources Régional "Métiers et Compétences de la psychiatrie et de la santé mentale"	<i>en qualité de directrice</i>	Myriam	SAGNARD	Centre hospitalier Alpes-Isère (38 - Isère) Directrice des soins Classe normale	3 ans à/c du 01/02/2018	
Groupement d'intérêt public des établissements de santé d'Avignon et des Pays de Vaucluse	<i>en qualité de coordinateur général des instituts de formation paramédicale</i>	Michel	TOUCHARD	Centre hospitalier de Montfavet (84 - Vaucluse) Directeur des soins Hors classe	1 an à/c du 01/03/2018	
		<p><i>Le SMPS porte la vision des directeurs et des cadres hospitaliers, fidèle aux valeurs d'un service public de santé tourné vers l'avenir</i></p>			<p>commission administrative paritaire nationale des directeurs des soins ; mises à disposition</p>	<p>CAPN du 29 mars 2018</p>

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES DIRECTEURS D'HÔPITAL